



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE ANIMATION
MUSICALE LORS DU REPAS DE NOEL DES SENIORS DANS LA SALLE
POLYVALENTE LES VIGNES**

N° 2024/21

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, délégrant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE souhaite organiser un repas festif de Noël pour les seniors fontenois ;

VU le contrat d'engagement proposé par l'association LES AMIS DU FAN CLUB TONY GAMA pour une animation musicale ;

DÉCIDE

Article unique : De donner son accord à la signature d'un contrat d'engagement, proposé par l'association LES AMIS DU FAN CLUB TONY GAMA, pour une animation musicale animée par deux musiciens, dans le cadre du repas de Noël, pour les séniors fontenois qui aura lieu le samedi 14 décembre 2024 de 12h00 à 18h00 à la salle polyvalente « Les Vignes » pour un montant de 1 200 € TTC.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 29 octobre 2024



Le Maire
Valérie MICK RIVES